

Novembre 2009

« La Sécurité Routière à l'école »

A P E R

Continuum éducatif ASSR1 – ASSR2



Primaire Collège

Former très tôt les enfants aux risques routiers permet aussi d'attirer l'attention des parents sur ces questions. Découvrir dès le plus jeune âge que la route n'est pas « à prendre » mais à partager, c'est acquérir des comportements qui permettent de se protéger des dangers de la circulation et de prendre en compte les autres usagers de la route. Le principe d'une éducation précoce, continue et générale, a été adopté dans l'ensemble des pays européens.

▀ Qu'est-ce que l'APER ?

C'est l'Attestation de Première Education à la Route qui est délivrée à l'issue de la scolarité primaire. L'APER valide l'acquisition de règles et de comportements liés à l'usage de la rue et de la route et la connaissance de leur justification.

Les modalités de mise en œuvre de l'Attestation de Première Education à la Route était initiées dans le [BO n°40 du 31 octobre 2002](#). Depuis, le deuxième palier du **socle commun** indique dans le cadre **des compétences sociales et civiques** que *l'élève doit être capable d'obtenir l'attestation de première éducation à la route*. La réalisation de cet objectif nécessite une approche partant du Cycle 1 pour finir au Cycle 3 avec co-évaluation du maître et de l'élève. Cette attestation, signée par le directeur d'école, sera jointe au dossier de passage en 6ème à la fin de la scolarité primaire.

On y travaille de façon évolutive les savoirs, savoir-faire et savoir être des élèves dans trois situations : quand je suis piéton, quand je roule, quand je suis passager.



▀ D'où vient l'APER ?

Le Comité interministériel à la sécurité routière (Transports - Intérieur - Education Nationale) du 25 octobre 2000, tenu sous la présidence du Premier ministre, a décidé la mise en place d'**un continuum éducatif**.

▀ Vous avez dit Continuum éducatif ?

La sécurité est l'affaire de tous. On apprend tout au long de la vie. C'est l'idée majeure du *continuum éducatif* qui débute très tôt, dès les premiers pas, traverse la scolarité du 1^{er} degré pour continuer au collège (ASSR1 et ASSR2) puis au lycée, à l'université ou dans le monde du travail et bien au-delà encore.

■ Deux examens au collège avec une validation sociale forte

L'ASSR1 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) est proposée à tous les élèves de 5^{ème}. Elle peut être complétée par le BSR (Brevet de Sécurité Routière) pour ceux qui le veulent. L'ensemble permet de conduire à 14 ans, un cyclomoteur.

* *Le BSR (payant) s'obtient à l'auto-école après 5 heures de conduite.*

L'ASSR2 se passe en classe de 3^{ème} et est indispensable pour l'inscription au permis de conduire (16 ans pour la conduite accompagnée et 18 ans minimum dans l'autre cas).

* *L'ASR (Attestation de Sécurité Routière) délivrée par les GRETA ou Missions Locales offre les mêmes possibilités pour les jeunes qui ont quitté le monde de l'école.*



■ Comment assurer la mise en place de l'APER dans l'école ?

L'éducation à la Sécurité et à la citoyenneté est globale. Elle trouve toute sa place dans le projet de classe de l'enseignant et plus encore dans le projet d'école avec un large engagement de l'équipe toute entière. Les thèmes abordés sont aussi largement débattus dans les Conseils d'Ecole ou dans les divers conseils de jeunes mis en place par les Municipalités.

Il faut peu de moyens pour travailler sur la sécurité routière et surtout ne pas attendre l'incident ou plus grave encore l'accident. Une image, un texte, un article de journal, une affiche, un projet de sortie peuvent se révéler des supports pertinents et permettre une séance motivante et utile.

L'enseignement de la sécurité routière est transversal ; il concerne toutes les disciplines.

Un site pour l'école

- [La sécurité routière à l'école primaire](http://eduscol.education.fr/cid45628/livret-la-securite-routiere-a-l-ecole-primaire.html), réalisé par le ministère en charge de l'Éducation nationale en partenariat avec le ministère de l'Équipement et avec le soutien de l'association Prévention MAIF.
- [les fiches pédagogiques](http://eduscol.education.fr/cid45630/fiches-pedagogiques-ecole.html) extraites des différentes éditions du livret.

Des référents

- MICOPOL à l'Inspection Académique - Tél. 02.41.74.35.44
- La gendarmerie et la police
- La DDEA (Service de la circulation et de la sécurité routière)
Rue du Clon - 49047 Angers - Tél. 02.41.86.65.52 dde-maine-et-loire@equipement.gouv.fr
- [La Prévention Routière](#) Tél : 02.41.88.74.66
- [Prévention MAIF](#)
- [La Préfecture](#)
- Des Associations :
 - Accidentés de la route
 - Association des familles de traumatisés crâniens - Tél : 02.41.77.10.49

Des cédéroms (disponibles en circonscriptions, dans les associations ou distribués dans les écoles)

- Le chemin de tête en l'air – Prévention MAIF – cycle 3
- En car les lascars – Prévention Maif et ANATEEP
- Anastase apprend-moi la rue – MAE cycles 1 et 2
- Les Inséparables – Prévention Maif – cycles 3, 6^{ème}, 5^{ème}
- Mise en place de l'APER – Groupama – cycles 2 et 3
- Autopsie d'un accident – Prévention Routière – CM2 et Collège

Bon courage et bonne route !

*J. FABIEN - IEN S2 / D. FAUCHARD - CP EPS A8 et A9 / W. JAMIN - CP A6 et A7
L. Pallard*